

Accessibilité des logements : réglementation et maintien à domicile (Handibat A+B1)



Durée : 2 jours (14 heures)

Public concerné :

- Artisans, conjoints, salariés, et plus globalement tout professionnel du bâtiment ayant un rôle de prescription auprès des maîtres d'ouvrages, privés ou publics.

Effectif :

- 12 participants au maximum

Prérequis :

- Français : lu, écrit, parlé

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur habilité sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Rencontres et échanges avec les intervenants extérieurs spécialisés sur les problématiques du handicap
- Formation présentielle alternant apports théoriques en salle, mise en application pratique et mise en situation (avec fauteuil roulant, cannes, lunettes, casque audio)
- Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
- Support de formation dématérialisé remis à chaque stagiaire.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur
- QCM d'évaluation des acquis dont la réussite permet d'accéder à la marque Handibat®
- Evaluation de la qualité de la formation par le stagiaire à l'issue de l'action
- Délivrance d'une attestation de formation.

Objectifs :

- Appréhender l'environnement et le marché
- Connaître le contexte réglementaire et les échéances
- Comprendre les différentes situations de handicap
- Reconnaître les obstacles de la vie courante
- Proposer des solutions pertinentes, adaptées et confortables
- Se préparer en vue de la labellisation Handibat®

Programme :

■ **1^{er} JOUR :**

- Présentation de la démarche HANDIBAT/SILVERBAT
- Le handicap – les situations handicapantes – les personnes âgées
- Du handicap à la réglementation et à la qualité d'usage
- Mise en situation
- Echange collectif sur la mise en situation
- Le cheminement extérieur.

■ **2^{ème} JOUR :**

- Les aspects médicaux du handicap
- Visite virtuelle d'appartement adaptés
- Travaux d'adaptation du domicile : la réglementation et la qualité d'usage
- Adaptation du domicile : les différents types de travaux
- Etude de de cas
- Solution d'accompagnement et de financement des travaux.

A l'issue de la 2^e journée de formation, le stagiaire participe à un examen obligatoire (Questionnaire à Choix Multiples), nécessaire dans son parcours pour obtenir le droit d'usage de la marque HANDIBAT.

Le + de la formation :

Deux journées pour être sensibilisé aux besoins des personnes à mobilité réduite et leur apporter des solutions adaptées.